

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

George Weston Limitée présente ses résultats pour le premier trimestre de 2023

Toronto, Ontario Le 9 mai 2023 George Weston Limitée (TSX : WN) (« GWL » ou la « société ») a annoncé aujourd'hui ses résultats consolidés non audités pour les 12 semaines closes le 25 mars 2023²⁾.

Le Rapport du premier trimestre de 2023 de GWL a été déposé sur SEDAR et est disponible à sedar.com, ainsi que sous l'onglet « Centre des investisseurs » du site Web de la société, à l'adresse weston.ca.

La croissance du chiffre d'affaires et du bénéfice de Les Compagnies Loblaw Limitée (« Loblaw ») a continué à refléter l'accent mis sur l'excellence en matière de vente au détail. Le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail a découlé de la vigueur soutenue au niveau des produits de beauté et de produits contre la toux et le rhume aux marges plus élevées. Les taux de croissance du chiffre d'affaires enregistré dans ce secteur ont été amplifiés lorsque comparés aux périodes de confinements successifs liés à Omicron l'an dernier. Dans le secteur de l'alimentation au détail, la croissance du chiffre d'affaires s'est accélérée au cours du trimestre, après avoir dépassé le chiffre d'affaires enregistré en raison des confinements au début de 2022. Cette tendance a été observée à la fois dans les magasins de la division Marché et dans ceux de la division Escompte, bien que ces derniers aient continué à enregistrer des résultats supérieurs en raison d'une plus grande attention portée par les consommateurs aux prix. Les marges brutes de l'ensemble du secteur Vente au détail ont progressé en raison de la croissance du chiffre d'affaires au sein des catégories de produits plus rentables de l'avant du magasin des pharmacies, ce qui compense un léger recul de la marge brute observé dans le secteur de l'alimentation au détail, les coûts continuant d'augmenter plus rapidement que les prix. La croissance du chiffre d'affaires et la mise à profit d'une stratégie de contrôle des coûts ont permis de dégager un bénéfice pour ce trimestre.

Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix ») a enregistré des résultats opérationnels et financiers stables au cours du trimestre grâce à la solidité de son portefeuille ainsi qu'à la qualité et à la résilience de ses locataires. Propriétés de Choix a continué à renforcer son portefeuille parmi les meilleurs du marché en recyclant des capitaux et a pris des mesures pour veiller au maintien de son bilan financier inégalé dans l'industrie, malgré la volatilité actuelle du marché. Propriétés de Choix a réalisé 268 millions de dollars de transactions et mobilisé 737 millions de dollars de financement, dont l'émission de débentures non garanties de 550 millions de dollars venant à échéance dans 10 ans. Dans une optique à long terme, Propriétés de Choix est une organisation dynamique et bien positionnée en vue de la mise en œuvre de son cadre stratégique.

« GWL a généré de solides résultats ce trimestre, grâce à des performances soutenues en dépit d'un contexte dynamique », a déclaré Galen G. Weston, Président du Conseil et Chef de la direction de George Weston Limitée. « Nos entreprises d'exploitation ont affiché des résultats conformes au plan en continuant d'accorder la priorité absolue aux besoins de leurs clients et locataires. Cet engagement inflexible nous permet de nous positionner de manière à continuer de connaître du succès au cours de l'exercice et pour l'avenir. »

FAITS SAILLANTS DU PREMIER TRIMESTRE DE 2023

- Le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies s'est établi à 426 millions de dollars, en hausse de 63 millions de dollars, ou 17,4 %, en raison de l'incidence favorable nette, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement.
- Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ lié aux activités poursuivies s'est établi à 282 millions de dollars, inchangé comparativement à celui de la période correspondante de 2022.
- Le bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies s'est établi à 3,01 \$, en hausse de 0,56 \$ par action ordinaire, ou 22,9 %, par rapport à celui inscrit au premier trimestre de 2022.
- Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire¹⁾ lié aux activités poursuivies s'est établi à 1,99 \$ par action ordinaire, en hausse de 0,09 \$ par action ordinaire, ou 4,7 %.
- La société a racheté 1,4 million d'actions aux fins d'annulation à un coût de 231 millions de dollars.
- Les flux de trésorerie disponibles¹⁾ liés aux activités poursuivies du siège social de CWL³⁾ se sont établis à 186 millions de dollars.
- Le dividende trimestriel par action ordinaire a été augmenté de 0,053 \$, ou 8,0 %, et passera de 0,660 \$ par action ordinaire à 0,713 \$ par action ordinaire.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS

Les résultats de la société tiennent compte de l'incidence, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie attribuable aux fluctuations considérables du cours des parts de Propriétés de Choix, qui a été comptabilisé dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières. Les résultats de la société subissent l'incidence des fluctuations du cours de marché des parts de fiducie de Propriétés de Choix du fait que les parts de fiducie détenues par les porteurs de parts autres que la société sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs et présentées à titre de passif dans le bilan consolidé de la société. Les résultats financiers de la société sont touchés positivement lorsque le cours des parts de fiducie diminue et sont touchés négativement lorsque le cours des parts de fiducie augmente.

Sauf indication contraire, toute l'information financière représente les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes indiquées	12 semaines closes les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	25 mars 2023	26 mars 2022		
Produits	13 133 \$	12 407 \$	726 \$	5,9 %
Résultat d'exploitation	957 \$	1 166 \$	(209) \$	(17,9) %
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	1 507 \$	1 422 \$	85 \$	6,0 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ¹⁾	11,5 %	11,5 %		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	436 \$	373 \$	63 \$	16,9 %
Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies	426 \$	363 \$	63 \$	17,4 %
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société ¹⁾ lié aux activités poursuivies	282 \$	282 \$	– \$	– %
Bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies (en dollars)	3,01 \$	2,45 \$	0,56 \$	22,9 %
Montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire ¹⁾ lié aux activités poursuivies (en dollars)	1,99 \$	1,90 \$	0,09 \$	4,7 %

Au premier trimestre de 2023, la société a comptabilisé un bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies de 426 millions de dollars (3,01 \$ par action ordinaire), en hausse de 63 millions de dollars (0,56 \$ par action ordinaire) comparativement au montant inscrit pour la période correspondante de 2022. L'augmentation reflète l'incidence favorable nette, d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement totalisant 63 millions de dollars. La performance sous-jacente consolidée sur le plan de l'exploitation de la société est demeurée inchangée par rapport à celle de la période correspondante de 2022.

- L'incidence favorable nette de 63 millions de dollars (0,47 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, d'éléments d'ajustement découle principalement de ce qui suit :
 - l'incidence favorable de 285 millions de dollars (2,00 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie en raison de la diminution du cours des parts de Propriétés de Choix;
facteur en partie contrebalancé par :
 - l'incidence défavorable de 200 millions de dollars (1,35 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement attribuable à Propriétés de Choix, déduction faite des ajustements de consolidation comptabilisés au poste « Autres et intersectoriel »;
 - l'incidence défavorable de 23 millions de dollars (0,16 \$ par action ordinaire), d'un exercice à l'autre, du recouvrement comptabilisé à l'exercice précédent en lien avec la décision favorable rendue par la Cour concernant l'affaire Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron ») liée à Loblaw.
- La performance sous-jacente consolidée sur le plan de l'exploitation de la société est demeurée inchangée par rapport à celle de la période correspondante de 2022, en raison de ce qui suit :
 - la performance positive sous-jacente sur le plan de l'exploitation de Loblaw et de Propriétés de Choix;
facteur contrebalancé par :
 - l'augmentation du montant ajusté du taux d'impôt effectif¹⁾ attribuable essentiellement à une hausse de la charge d'impôt liée à la participation de CWL dans le programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw;
 - l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de l'élimination de contrats de location internes comptabilisée au poste « Autres et intersectoriel »;
 - la hausse du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières¹⁾.
- Le bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies tient compte de l'incidence favorable des actions rachetées aux fins d'annulation au cours des 12 derniers mois (0,09 \$ par action ordinaire) aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

Le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société¹⁾ lié aux activités poursuivies s'est établi à 282 millions de dollars au premier trimestre de 2023, inchangé comparativement à celui de la période correspondante de 2022, en raison de la performance sous-jacente consolidée sur le plan de l'exploitation de la société dont il est question ci-dessus.

Le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire¹⁾ lié aux activités poursuivies s'est établi à 1,99 \$ au premier trimestre de 2023, en hausse de 0,09 \$ par action ordinaire, ou 4,7 %, par rapport à celui inscrit pour la période correspondante de 2022. La hausse est attribuable à l'incidence favorable des rachats d'actions.

AUTRES QUESTIONS LIÉES À L'ENTREPRISE (INFORMATIONS CONSOLIDÉES)

La société a réalisé les activités de financement liées au siège social de GWL³⁾ suivantes :

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités – Actions rachetées et annulées Au premier trimestre de 2023, la société a racheté et annulé 1,4 million d'actions (0,4 million d'actions en 2022) dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités au coût de 231 millions de dollars (57 millions de dollars en 2022). Au 25 mars 2023, le nombre d'actions émises et en circulation de la société, déduction faite des actions détenues en fiducie, s'élevait à 139,3 millions (146,5 millions d'actions au 26 mars 2022).

Au cours du premier trimestre de 2023, la société a souscrit à un régime d'achat automatique d'actions (le « RAAA ») avec un courtier afin de faciliter le rachat de ses actions ordinaires dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Pendant la période de validité du RAAA, le courtier de la société peut acheter des actions ordinaires à des moments où la société ne serait pas active sur le marché.

Voir la rubrique 3.6, « Dividendes et rachats d'actions », du rapport de gestion inclus dans le Rapport du premier trimestre de 2023 de la société pour obtenir plus de précisions.

Participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw La société participe à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw afin de conserver son pourcentage de participation. Au premier trimestre de 2023, GWL a tiré un produit de 188 millions de dollars (10 millions de dollars en 2022) de la vente des actions de Loblaw.

SECTEURS D'EXPLOITATION À PRÉSENTER

La société exerce ses activités par l'intermédiaire de deux secteurs d'exploitation à présenter : Loblaw et Propriétés de Choix. Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éliminations, des ajustements intersectoriels liés à la consolidation et de la trésorerie et des placements à court terme détenus par la société. Toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts, les activités du siège social et les charges administratives, sont inscrites au poste « Autres et intersectoriel ».

Loblaw compte deux secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail et Services financiers. Le secteur Vente au détail de Loblaw comprend principalement les secteurs de l'alimentation au détail et des pharmacies au détail. Loblaw offre aux Canadiens des produits d'alimentation, des services pharmaceutiques et de soins de santé, des produits de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale et des services financiers.

Propriétés de Choix détient, gère et aménage un portefeuille de haute qualité d'immeubles commerciaux et résidentiels partout au Canada.

Extrait des informations sectorielles

Les méthodes comptables adoptées pour les secteurs d'exploitation à présenter sont les mêmes que celles qui sont décrites dans les états financiers consolidés annuels audités de 2022 de la société. La performance de chaque secteur d'exploitation à présenter est évaluée en fonction du montant ajusté du BAIIA¹⁾. Aucun des secteurs d'exploitation à présenter ne dépend d'un seul client externe.

(en millions de dollars)	12 semaines closes les											
	25 mars 2023						26 mars 2022					
	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres et inter-sectoriel	Total sectoriel	Éliminations	Total	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres et inter-sectoriel	Total sectoriel	Éliminations	Total
Produits	12 995 \$	325 \$	2 \$	13 322 \$	(189) \$	13 133 \$	12 262 \$	328 \$	2 \$	12 592 \$	(185) \$	12 407 \$
Résultat d'exploitation	767 \$	306 \$	(116) \$	957 \$	– \$	957 \$	736 \$	629 \$	(199) \$	1 166 \$	– \$	1 166 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	181	35	(145)	71	–	71	142	242	(62)	322	–	322
Bénéfice avant impôt sur le résultat lié aux activités poursuivies	586 \$	271 \$	29 \$	886 \$	– \$	886 \$	594 \$	387 \$	(137) \$	844 \$	– \$	844 \$
Résultat d'exploitation	767 \$	306 \$	(116) \$	957 \$	– \$	957 \$	736 \$	629 \$	(199) \$	1 166 \$	– \$	1 166 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	675	1	(94)	582			631	1	(83)	549		
Éléments d'ajustement ⁱ⁾	4	(77)	41	(32)			(26)	(405)	138	(293)		
Montant ajusté du BAIIA¹⁾	1 446 \$	230 \$	(169) \$	1 507 \$			1 341 \$	225 \$	(144) \$	1 422 \$		

(i) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation afin de déterminer le montant ajusté du BAIIA¹⁾.

Le poste « Autres et intersectoriel » tient compte des éléments suivants :

(en millions de dollars)	12 semaines closes les					
	25 mars 2023			26 mars 2022		
	Produits	Résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Produits	Résultat d'exploitation	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières
Contrats de location internes	– \$	(55) \$	(27) \$	– \$	(38) \$	(22) \$
Comptabilisation des amortissements des immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix classés par la société comme des immobilisations corporelles et évalués au coût	–	–	–	–	(10)	–
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	–	(43)	–	–	(119)	3
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables de Propriétés de Choix	–	–	95	–	–	(119)
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie	–	–	(192)	–	–	93
Distributions sur les parts échangeables versées par Propriétés de Choix à GWL	–	–	(74)	–	–	(73)
Distributions sur les parts de fiducie versées par Propriétés de Choix, à l'exclusion des montants versés à GWL	–	–	52	–	–	51
Renversement du profit sur la cession d'immeubles à Propriétés de Choix comptabilisé par Loblaw	–	–	–	–	(19)	–
Autres	2	(18)	1	2	(13)	5
Total	2 \$	(116) \$	(145) \$	2 \$	(199) \$	(62) \$
Élimination des produits locatifs intragroupe	(189)	–	–	(185)	–	–
Total, y compris les éliminations	(187) \$	(116) \$	(145) \$	(183) \$	(199) \$	(62) \$

Résultats d'exploitation de Loblaw

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes indiquées	12 semaines closes les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	25 mars 2023	26 mars 2022		
Produits	12 995 \$	12 262 \$	733 \$	6,0 %
Résultat d'exploitation	767 \$	736 \$	31 \$	4,2 %
Montant ajusté du BAIIA ¹⁾	1 446 \$	1 341 \$	105 \$	7,8 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ¹⁾	11,1 %	10,9 %		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	675 \$	631 \$	44 \$	7,0 %

Produits Les produits de Loblaw ont augmenté de 733 millions de dollars, ou 6,0 %, au premier trimestre de 2023 comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2022 pour s'établir à 12 995 millions de dollars, en raison d'une hausse du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail et de l'augmentation des produits tirés du secteur Services financiers.

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est établi à 12 735 millions de dollars, en hausse de 690 millions de dollars, ou 5,7 %, comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2022. L'augmentation s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- le chiffre d'affaires du secteur de l'alimentation au détail s'est établi à 9 011 millions de dollars (8 682 millions de dollars en 2022) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail a augmenté de 3,1 % (2,1 % en 2022), y compris l'incidence négative de 1,1 % liée au moment du jour de l'An. Le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur de l'alimentation au détail reflète également l'incidence négative du taux de consommation de repas à domicile supérieur à la normale au cours de l'exercice précédent;

- l'indice des prix à la consommation calculé selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin s'est établi à 10,5 % (7,5 % en 2022), ce qui est essentiellement semblable à l'inflation interne du prix des aliments de Loblaw;
 - l'achalandage en magasin du secteur de l'alimentation au détail a augmenté et la taille du panier d'épicerie a fléchi.
- le chiffre d'affaires du secteur des pharmacies au détail s'est établi à 3 724 millions de dollars (3 363 millions de dollars en 2022) et le chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur des pharmacies au détail s'est accru de 7,4 % (5,2 % en 2022);
 - le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé a augmenté de 4,7 % (6,8 % en 2022) et le chiffre d'affaires des magasins comparables tiré des produits de l'avant du magasin a augmenté de 10,3 % (3,6 % en 2022). Le chiffre d'affaires tiré des médicaments sur ordonnance et des services de soins de santé tient compte de produits de 118 millions de dollars provenant de Lifemark Health Group (« Lifemark »). Les produits provenant de Lifemark sont exclus du chiffre d'affaires des magasins comparables;
 - si l'on tient compte seulement des magasins comparables, le nombre d'ordonnances exécutées a diminué de 1,9 % (augmenté de 5,8 % en 2022) et la valeur moyenne des ordonnances a augmenté de 6,0 % (0,4 % en 2022).

Les produits tirés du secteur Services financiers ont augmenté de 52 millions de dollars, ou 19,0 %, au premier trimestre de 2023 comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2022. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des produits d'intérêts découlant de l'augmentation des créances sur cartes de crédit et par l'augmentation des commissions d'interchange et des autres produits liés aux cartes de crédit attribuable aux dépenses accrues des clients.

Résultat d'exploitation Le résultat d'exploitation a augmenté de 31 millions de dollars, ou 4,2 %, au premier trimestre de 2023 comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2022 pour s'établir à 767 millions de dollars.

Montant ajusté du BAIIA¹⁾ Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ de Loblaw a augmenté de 105 millions de dollars, ou 7,8 %, au premier trimestre de 2023 comparativement à celui inscrit au premier trimestre de 2022 pour s'établir à 1 446 millions de dollars, en raison de la hausse enregistrée par le secteur Vente au détail. Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Services financiers est demeuré inchangé comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2022.

Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Vente au détail a augmenté de 105 millions de dollars comparativement au trimestre correspondant de 2022 en raison de la hausse de 237 millions de dollars de la marge brute du secteur Vente au détail, en partie contrebalancée par l'augmentation de 132 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail.

- La marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail s'est établie à 31,3 %, en hausse de 20 points de base (en hausse de 80 points de base en 2022), en raison essentiellement de la croissance enregistrée au sein des catégories de produits de l'avant du magasin du secteur des pharmacies au détail aux marges plus élevées, contrebalancée en partie par une légère diminution des marges du secteur de l'alimentation au détail.
- Les frais de vente et charges générales et administratives du secteur Vente au détail exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires ont affiché une diminution favorable de 10 points de base comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2022 pour s'établir à 20,3 %. La diminution favorable s'explique essentiellement par le levier d'exploitation découlant de l'augmentation du chiffre d'affaires.

Le montant ajusté du BAIIA¹⁾ du secteur Services financiers est demeuré inchangé comparativement à celui inscrit pour la période correspondante de 2022 en raison surtout de l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de la provision pour pertes sur créances attendues, au titre de laquelle une reprise de 5 millions de dollars a été inscrite pour l'exercice précédent, comparativement à l'augmentation de 6 millions de dollars enregistrée pour l'exercice à l'étude, et de l'augmentation des coûts attribuable aux dépenses accrues des clients et à la croissance du portefeuille de cartes de crédit, ce qui a été contrebalancé par la hausse des produits dont il est question ci-dessus.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles comptabilisés par Loblaw ont augmenté de 44 millions de dollars au premier trimestre de 2023 comparativement à ceux inscrits au premier trimestre de 2022 pour s'établir à 675 millions de dollars. L'accroissement s'explique principalement par une hausse de l'amortissement des actifs liés aux technologies de l'information (« TI ») et des actifs loués, par un amortissement accéléré de 10 millions de dollars (néant en 2022) attribuable à la réévaluation de la durée d'utilité estimée de certains actifs liés aux TI, ainsi que par un amortissement accéléré de 7 millions de dollars (néant en 2022) qui a découlé de l'optimisation du réseau. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du premier trimestre de 2023 tiennent compte de l'amortissement de 114 millions de dollars (117 millions de dollars en 2022) des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») et de Lifemark.

Autres questions liées à Loblaw

Optimisation du réseau Au premier trimestre de 2023, Loblaw a comptabilisé des charges de 15 millions de dollars liées à l'optimisation du réseau, ce qui inclut un amortissement accéléré de 7 millions de dollars, comme il est décrit ci-dessus, et d'autres charges.

Cessions de biens immobiliers Au premier trimestre de 2023, Loblaw a cédé 16 biens immobiliers pour un produit de 87 millions de dollars (13 millions de dollars en 2022). Le produit tiré des cessions de biens immobiliers servira à financer en partie les dépenses d'investissement accrues.

Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix

(en millions de dollars, sauf indication contraire) Pour les périodes closes indiquées	12 semaines closes les		Variation (en \$)	Variation (en %)
	25 mars 2023	26 mars 2022		
Produits	325 \$	328 \$	(3) \$	(0,9) %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	35 \$	242 \$	(207) \$	(85,5) %
Bénéfice net	271 \$	387 \$	(116) \$	(30,0) %
Fonds provenant des activités d'exploitation ¹⁾	177 \$	175 \$	2 \$	1,1 %

Produits Les produits de Propriétés de Choix se sont établis à 325 millions de dollars au premier trimestre de 2023, en baisse de 3 millions de dollars, ou 0,9 %, comparativement à ceux inscrits pour la période correspondante de 2022, et ils tiennent compte d'un montant de 189 millions de dollars (184 millions de dollars en 2022) provenant de locataires de détail de Loblaw. La diminution des produits découle essentiellement de ce qui suit :

- le manque à gagner sur les produits en raison de la cession de six actifs de bureaux (la « vente d'actifs de bureaux ») à Allied Properties Real Estate Investment Trust (« Allied ») au deuxième trimestre de 2022;

facteur en partie contrebalancé par :

- l'augmentation des produits locatifs des portefeuilles d'immeubles de commerces de détail et d'immeubles industriels attribuable à la hausse du taux d'occupation et aux taux de location plus élevés;
- l'incidence des acquisitions et des aménagements achevés;
- les recouvrements de capital plus élevés.

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières Les charges d'intérêts nettes et autres charges financières de Propriétés de Choix se sont établies à 35 millions de dollars au premier trimestre de 2023, comparativement à 242 millions de dollars pour la période correspondante de 2022. La diminution de 207 millions de dollars découle essentiellement de ce qui suit :

- l'incidence favorable de 214 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, de l'ajustement de la juste valeur des parts de société en commandite de catégorie B (les « parts échangeables ») attribuable à la baisse du cours des parts au cours du trimestre;
- l'augmentation des produits d'intérêts sur les prêts hypothécaires et prêts attribuable à l'accroissement du solde impayé moyen au cours de la période;

facteurs en partie contrebalancés par :

- l'augmentation des charges d'intérêts sur la dette à long terme découlant des taux d'intérêt plus élevés et de la hausse du solde moyen par rapport à la période correspondante de 2022.

Bénéfice net Propriétés de Choix a comptabilisé un bénéfice net de 271 millions de dollars au premier trimestre de 2023, en comparaison de 387 millions de dollars au premier trimestre de 2022. Cette diminution de 116 millions de dollars est attribuable essentiellement à ce qui suit :

- la variation défavorable de 318 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement, y compris ceux détenus dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence;
- la variation défavorable de 15 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers découlant de la baisse du cours des parts d'Allied;

facteurs en partie contrebalancés par :

- la diminution des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, comme il est décrit ci-dessus.

Fonds provenant des activités d'exploitation¹⁾ Les fonds provenant des activités d'exploitation¹⁾ se sont établis à 177 millions de dollars au premier trimestre de 2023, en hausse de 2 millions de dollars par rapport à ceux inscrits pour la période correspondante de 2022. La hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des produits locatifs des portefeuilles d'immeubles de commerces de détail et d'immeubles industriels et par l'augmentation des produits d'intérêts, lesquelles ont été en partie contrebalancées par une hausse des charges d'intérêts et des charges générales et administratives, ainsi que par l'incidence de la vente d'actifs de bureaux. L'incidence de la vente d'actifs de bureaux inclut des produits locatifs abandonnés, en partie contrebalancés par les distributions provenant du placement de Propriétés de Choix dans des titres immobiliers d'Allied et les produits d'intérêts provenant de la contrepartie reçue en échange des actifs vendus.

Autres questions liées à Propriétés de Choix

Événements postérieurs à la date de clôture Le 30 mars 2023, Propriétés de Choix a réalisé un échange d'immeubles de bureaux avec son partenaire. Dans le cadre de cet échange, Propriétés de Choix a cédé sa participation de 50 % dans Calgary Place en échange de la participation de 50 % du partenaire dans Altius Centre et d'un prêt hypothécaire consenti par le vendeur d'une valeur nominale de 14 millions de dollars (juste valeur de 11 millions de dollars). Au 25 mars 2023, un montant de 48 millions de dollars lié à l'immeuble cédé a été comptabilisé dans les actifs détenus en vue de la vente dans le bilan consolidé résumé de la société.

PERSPECTIVES²⁾

Les perspectives de la société pour 2023 demeurent inchangées, celle-ci continuant de prévoir que le montant ajusté du bénéfice net¹⁾ lié aux activités poursuivies augmentera, grâce aux résultats affichés par ses secteurs d'exploitation, et prévoit utiliser la trésorerie excédentaire pour racheter des actions.

Loblaw Loblaw continuera à faire preuve d'excellence en matière de vente au détail tout en assurant la progression de ses initiatives de croissance en 2023. Les secteurs d'activité de Loblaw demeurent bien positionnés pour répondre aux besoins quotidiens des Canadiens. Toutefois, Loblaw ne peut prédire les répercussions exactes qu'aura l'incertitude entourant l'économie mondiale, incluant le contexte inflationniste, sur ses résultats financiers de 2023.

Pour l'exercice 2023 complet, Loblaw continue de s'attendre à ce que :

- ses activités de vente au détail dégagent une croissance du bénéfice plus élevée que celle du chiffre d'affaires;
- la croissance du montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire¹⁾ se situe dans le bas de la fourchette à deux chiffres;
- les investissements dans son réseau de magasins et ses centres de distribution s'accroissent en investissant un montant net de 1,6 milliard de dollars, ce qui reflète des investissements en capital bruts d'environ 2,1 milliards de dollars, contrebalancés par un produit tiré des cessions de biens immobiliers d'environ 500 millions de dollars;
- un remboursement de capital aux actionnaires puisse avoir lieu de par l'affectation d'une fraction importante des flux de trésorerie disponibles au rachat d'actions.

Propriétés de Choix Les priorités de Propriétés de Choix consistent à préserver le capital, à générer des flux de trésorerie stables et croissants et accroître la valeur liquidative, le tout dans une perspective à long terme. Le portefeuille de grande qualité de Propriétés de Choix est principalement loué à des détaillants de produits de première nécessité ainsi qu'à des fournisseurs de logistique, qui sont moins sensibles à la volatilité économique et qui assurent donc la stabilité de l'ensemble de son portefeuille. Propriétés de Choix continue de bénéficier d'une tendance favorable à la location dans l'ensemble de son portefeuille et est bien positionnée pour gérer son risque lié au renouvellement des loyers pour 2023. Propriétés de Choix continue également de faire progresser son programme d'aménagement, en mettant l'accent sur les opportunités liées aux immeubles industriels, qui lui permet l'ajout d'actifs immobiliers de haute qualité à son portefeuille à un coût raisonnable et d'accroître la valeur liquidative au fil du temps.

Propriétés de Choix est convaincue qu'elle demeurera toujours bien positionnée pour connaître du succès grâce à son modèle d'affaires, à la stabilité de ses locataires, à son solide bilan et à sa gestion financière disciplinée. Toutefois, il lui est impossible de prédire les effets précis qu'aura l'environnement économique élargi sur ses résultats financiers de 2023. En 2023, Propriétés de Choix continuera de se concentrer sur ses activités principales que sont les commerces de détail essentiels et le secteur industriel, sur sa plateforme résidentielle en pleine croissance et sur son important portefeuille de projets d'aménagement, et elle cible :

- des taux d'occupation stables dans l'ensemble du portefeuille, donnant lieu à une croissance, d'un exercice à l'autre, de 2 % à 3 % du REN des actifs comparables, selon la méthode de la comptabilité de trésorerie⁴⁾;
- des FPAE¹⁾ annuels par part après dilution⁴⁾ de 0,98 \$ à 0,99 \$, soit une croissance de 2 % à 3 % d'un exercice à l'autre;
- des paramètres de levier financier stables, visant un ratio du montant ajusté de la dette sur le montant ajusté du BAIIAJV⁴⁾ d'environ 7,5x.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société, ainsi que sur les questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les initiatives stratégiques et la restructuration, les changements réglementaires, dont la poursuite de la réforme du réseau de la santé, la situation de trésorerie future, les dépenses d'investissement prévues ainsi que le degré d'avancement et l'incidence des déploiements de systèmes de TI. Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent communiqué de presse, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Perspectives » du présent communiqué de presse. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres mots ou expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs, et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique « Risques d'entreprise et gestion des risques », du rapport de gestion inclus dans le Rapport annuel de 2022 de la société et de sa notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent communiqué de presse. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

DÉCLARATION DE DIVIDENDES TRIMESTRIELS

Après la clôture du premier trimestre de 2023, le Conseil d'administration de la société a déclaré des dividendes trimestriels sur les actions ordinaires, les actions privilégiées de série I, les actions privilégiées de série III, les actions privilégiées de série IV et les actions privilégiées de série V de GWL, qui sont payables comme suit :

Actions ordinaires	0,713 \$ par action payable le 1 ^{er} juillet 2023 aux actionnaires inscrits au 15 juin 2023;
Actions privilégiées, série I	0,3625 \$ par action payable le 15 juin 2023 aux actionnaires inscrits au 31 mai 2023;
Actions privilégiées, série III	0,3250 \$ par action payable le 1 ^{er} juillet 2023 aux actionnaires inscrits au 15 juin 2023;
Actions privilégiées, série IV	0,3250 \$ par action payable le 1 ^{er} juillet 2023 aux actionnaires inscrits au 15 juin 2023;
Actions privilégiées, série V	0,296875 \$ par action payable le 1 ^{er} juillet 2023 aux actionnaires inscrits au 15 juin 2023.

RAPPORT DU PREMIER TRIMESTRE DE 2023

Le Rapport annuel de 2022 et le Rapport du premier trimestre de 2023 de la société sont disponibles sous l'onglet « Centre des investisseurs » du site Web de la société, à l'adresse www.weston.ca, et ont été déposés sur SEDAR et sont disponibles à l'adresse www.sedar.com.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Roy MacDonald, vice-président du groupe, Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à l'adresse investor@weston.ca.

Des informations financières supplémentaires ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire de SEDAR. Le présent communiqué de presse comprend les principales informations financières sur Loblaw, société ouverte dont les actions sont négociées à la Bourse de Toronto (« TSX »), et les principales informations financières sur Propriétés de Choix, fiducie de placement immobilier ouverte dont les parts sont négociées à la TSX. Pour un complément d'information sur Loblaw ou Propriétés de Choix, les lecteurs sont invités à consulter les documents que les sociétés déposent respectivement à l'occasion sur SEDAR. Ces documents sont également disponibles sur le site Web respectif des sociétés, à l'adresse loblaw.ca et à l'adresse choicereit.ca.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée annuelle des actionnaires de Georges Weston Limitée se tiendra le mardi 9 mai 2023, à 11 h (HE), au Royal Conservatory, TELUS Centre for Performance and Learning, Koerner Hall, au 273, Bloor Street West, Toronto (Ontario) Canada. Les actionnaires qui se trouveront dans l'incapacité d'y assister en personne pourront participer à l'assemblée et voter en temps réel au moyen de la plateforme Web <https://web.lumiagm.com/249009731> (mot de passe de l'assemblée : **george2023**). Pour accéder à la conférence audio, veuillez composer le (416) 764-8651 ou le 1-888-390-0620. L'enregistrement sera disponible environ deux heures après la conférence au (416) 764-8677 ou au 1-888-390-0541. Pour y accéder, composez le code suivant : 175128#.

This report is available in English.

Notes de fin de document

- 1) Voir la rubrique « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » figurant en Annexe 1 du présent communiqué de presse, qui comprend le rapprochement de ces mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières avec les mesures conformes aux PCGR les plus directement comparables.
 - 2) Le présent communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs. Voir la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse et du Rapport annuel de 2022 de la société pour une analyse des principaux facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et des projections formulées aux présentes et pour connaître les principaux facteurs et hypothèses pris en compte lors de l'établissement de ces énoncés. Le présent communiqué de presse devrait être lu en parallèle avec les documents que GWL dépose, à l'occasion, auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières et qui peuvent être consultés à weston.ca et à sedar.com.
 - 3) Le siège social de GWL renvoie aux résultats financiers non consolidés et aux mesures de GWL. Le siège social de GWL est un sous-ensemble du poste « Autres et intersectoriel ».
 - 4) Pour un complément d'information sur les mesures de Propriétés de Choix, voir le Rapport annuel de 2022 déposé par Propriétés de Choix, qui est disponible à sedar.com ou à choicereit.ca.
-

ANNEXE 1 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La société a recours à des mesures et ratios financiers non conformes aux PCGR et autres mesures financières et ratios financiers étant donné qu'elle estime que ces mesures et ratios fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer avec exactitude sa performance et sa situation financières.

De plus, certaines mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières de Loblaw et de Propriétés de Choix sont incluses dans le présent document. Pour un complément d'information sur ces mesures, il y a lieu de se reporter aux documents déposés par Loblaw et Propriétés de Choix qui sont disponibles à sedar.com ou à loblaw.ca ou choicereit.ca, respectivement.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière sous-jacente d'une période à l'autre. La société ajuste ces éléments si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR. Sauf indication contraire, toute l'information financière reflète les résultats de la société liés aux activités poursuivies.

MONTANT AJUSTÉ DU BAIIA La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation de ses activités courantes et à prendre des décisions à cet égard, ainsi qu'à évaluer sa capacité de générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du BAIIA avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies établi conformément aux PCGR et présenté pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	12 semaines closes les							
	25 mars 2023				26 mars 2022			
	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres et intersectoriel	Chiffres consolidés	Loblaw	Propriétés de Choix	Autres et intersectoriel	Chiffres consolidés
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies				436 \$				373 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :								
Participations ne donnant pas le contrôle				216				242
Impôt sur le résultat				234				229
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières				71				322
Résultat d'exploitation	767 \$	306 \$	(116) \$	957 \$	736 \$	629 \$	(199) \$	1 166 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :								
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	114 \$	– \$	– \$	114 \$	117 \$	– \$	– \$	117 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	–	(92)	43	(49)	–	(410)	119	(291)
Perte (profit) sur la vente d'immeubles non exploités	1	–	(2)	(1)	–	–	–	–
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	–	15	–	15	–	–	–	–
Ajustement de la juste valeur des dérivés	3	–	–	3	(14)	–	–	(14)
Coûts de transaction et autres charges connexes	–	–	–	–	3	5	–	8
Charges de restructuration et autres (recouvrements) charges connexes	–	–	–	–	(15)	–	19	4
Éléments d'ajustement	118 \$	(77) \$	41 \$	82 \$	91 \$	(405) \$	138 \$	(176) \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation	885 \$	229 \$	(75) \$	1 039 \$	827 \$	224 \$	(61) \$	990 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, exclusion faite de l'incidence de l'ajustement dont il est question ci-dessus ⁱ⁾	561	1	(94)	468	514	1	(83)	432
Montant ajusté du BAIIA	1 446 \$	230 \$	(169) \$	1 507 \$	1 341 \$	225 \$	(144) \$	1 422 \$

i) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte d'un amortissement comptabilisé par Loblaw relativement aux immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark.

Les éléments suivants ont influé sur le montant ajusté du BAIIA des premiers trimestres de 2023 et de 2022 :

Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark

L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 6 milliards de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. L'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'établira à environ 500 millions de dollars jusqu'en 2024 et diminuera par la suite.

L'acquisition de Lifemark au deuxième trimestre de 2022 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée d'environ 299 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement La société évalue les immeubles de placement à la juste valeur. Selon le modèle de la juste valeur, les immeubles de placement sont initialement comptabilisés au coût et ultérieurement évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée d'après des données disponibles sur le marché. Si aucune donnée ne peut être obtenue facilement sur des marchés moins actifs, la société recourt à d'autres méthodes d'évaluation telles que des projections des flux de trésorerie actualisés ou des prix de transactions récentes. Les profits et les pertes liés à la juste valeur sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et les pertes découlant de la cession d'immeubles de placement sont déterminés en comparant la juste valeur du produit tiré de la cession avec la valeur comptable et ils sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Perte (profit) sur la vente d'immeubles non exploités Au premier trimestre de 2023, Loblaw a comptabilisé une perte liée à la vente d'immeubles non exploités de 1 million de dollars.

Au premier trimestre de 2023, Propriétés de Choix a cédé un immeuble de placement comptabilisé à la juste valeur. À la consolidation, la société a comptabilisé cet immeuble au coût, diminué du cumul de l'amortissement, dans les immobilisations corporelles. Ainsi, au premier trimestre de 2023, à la consolidation, un profit additionnel de 2 millions de dollars a été comptabilisé au poste « Autres et intersectoriel ».

Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers Propriétés de Choix a reçu des parts de catégorie B d'Allied à titre de contrepartie de la vente d'actifs de bureaux réalisée le 31 mars 2022. Propriétés de Choix a comptabilisé ces parts comme un placement dans des titres immobiliers. Le placement dans des titres immobiliers est exposé aux fluctuations du cours de marché des parts de fiducie d'Allied. Une augmentation (diminution) du cours de marché des parts de fiducie d'Allied entraîne la comptabilisation d'un produit (d'une charge) dans le résultat d'exploitation.

Ajustement de la juste valeur des dérivés Loblaw est exposée aux fluctuations des prix des marchandises et du cours de change du dollar américain. Conformément à sa politique de gestion du risque marchandises, Loblaw a recours à des contrats à terme normalisés et à des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des prix du carburant et du cours de change du dollar américain. Ces instruments dérivés ne sont pas acquis à des fins de transaction ou de spéculation. Conformément aux méthodes comptables que Loblaw utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments, qui comprend les profits et les pertes réalisés et latents, est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. La comptabilisation de ces dérivés sur marchandises et de ces dérivés de change a une incidence sur les résultats présentés par Loblaw; cependant, leur effet économique permet de réduire considérablement les risques connexes découlant des fluctuations des prix des marchandises et du cours de change et des engagements liés au dollar américain.

Coûts de transaction et autres charges connexes Dans le cadre de l'acquisition de Lifemark, Loblaw a comptabilisé des coûts d'acquisition de 3 millions de dollars dans le résultat d'exploitation au premier trimestre de 2022.

Au premier trimestre de 2022, Propriétés de Choix a comptabilisé des honoraires de services-conseils, des honoraires juridiques, des frais de personnel et d'autres coûts liés à la vente d'actifs de bureaux, pour un total de 5 millions de dollars.

Charges de restructuration et autres (recouvrements) charges connexes La société évalue régulièrement les mesures de compression des coûts et les initiatives stratégiques à l'égard de l'infrastructure de ses magasins, de ses actifs de fabrication, de ses réseaux de distribution et de son infrastructure administrative dans le but de s'assurer que sa structure d'exploitation demeure à faibles coûts. Seules les activités de restructuration liées à ces initiatives annoncées publiquement sont considérées comme étant des éléments d'ajustement.

Au premier trimestre de 2022, Loblaw a comptabilisé des charges de restructuration et autres recouvrements connexes d'environ 15 millions de dollars liés à la fermeture annoncée précédemment de deux centres de distribution situés à Laval et à Ottawa. Loblaw a cédé un des centres de distribution pour un produit de 26 millions de dollars et a comptabilisé un profit de 19 millions de dollars, ce qui a été en partie contrebalancé par des charges de restructuration et autres charges connexes de 4 millions de dollars. Loblaw investit dans un projet d'agrandissement visant à rendre son centre de distribution de Cornwall plus moderne et plus efficient, afin de desservir ses secteurs de l'alimentation et des pharmacies au détail de l'Ontario et du Québec, et les volumes ont été transférés.

Les charges de restructuration et autres recouvrements connexes de Loblaw au premier trimestre de 2022 tiennent compte d'un profit de 19 millions de dollars lié à la cession d'un immeuble à Propriétés de Choix. Lors de la consolidation, le recouvrement de 19 millions de dollars comptabilisé par Loblaw a fait l'objet d'une reprise puisqu'il s'agissait d'une transaction intragroupe.

MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DISPONIBLE AUX PORTEURS D’ACTIONS ORDINAIRES LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES ET MONTANT AJUSTÉ DU BÉNÉFICE NET DILUÉ PAR ACTION ORDINAIRE LIÉ AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES

La société considère le montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d’actions ordinaires lié aux activités poursuivies et le montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies comme des mesures utiles pour l’évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l’exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d’actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et du montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société et le bénéfice net disponible aux porteurs d’actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars, sauf indication contraire)	12 semaines closes les	
	25 mars 2023	26 mars 2022
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société	436 \$	373 \$
Moins : Bénéfice net lié aux activités abandonnées	–	–
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	436 \$	373 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(10)	(10)
Bénéfice net disponible aux porteurs d’actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies	426 \$	363 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(2)	(2)
Bénéfice net disponible aux porteurs d’actions ordinaires lié aux activités poursuivies aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	424 \$	361 \$
Bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	436 \$	373 \$
Éléments d’ajustement (se reporter au tableau suivant)	(144)	(81)
Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux actionnaires de la société lié aux activités poursuivies	292 \$	292 \$
Moins : Dividendes prescrits sur les actions privilégiées du capital social	(10)	(10)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d’actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies	282 \$	282 \$
Moins : Réduction du bénéfice net attribuable à la dilution liée à Loblaw	(2)	(2)
Montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d’actions ordinaires aux fins du calcul du bénéfice dilué par action lié aux activités poursuivies	280 \$	280 \$
Nombre moyen pondéré d’actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	140,7	147,3

Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté du bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et du montant ajusté du bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies avec le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société lié aux activités poursuivies et le bénéfice net dilué par action ordinaire lié aux activités poursuivies établis conformément aux PCGR et présentés pour les périodes closes aux dates indiquées.

	12 semaines closes les			
	25 mars 2023		26 mars 2022	
(en dollars, sauf indication contraire)	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires de la société (en millions de dollars)	Bénéfice net dilué par action ordinaire
Activités poursuivies	426 \$	3,01 \$	363 \$	2,45 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants ⁱ⁾ :				
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre des acquisitions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de Lifemark	45 \$	0,32 \$	46 \$	0,31 \$
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(43)	(0,30)	(243)	(1,65)
Profit sur la vente d'immeubles non exploités	(1)	(0,01)	–	–
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	14	0,10	–	–
Ajustement de la juste valeur des dérivés	1	0,01	(6)	(0,04)
Coûts de transaction et autres charges connexes	–	–	5	0,03
Charges de restructuration et autres charges connexes	–	–	10	0,08
Ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie ⁱⁱ⁾	(192)	(1,37)	93	0,63
Écart externe lié à certaines actions de Loblaw ⁱⁱⁱ⁾	32	0,23	37	0,25
Recouvrement lié à Glenhuron ^{iv)}	–	–	(23)	(0,16)
Éléments d'ajustement liés aux activités poursuivies	(144) \$	(1,02) \$	(81) \$	(0,55) \$
Montant ajusté au titre des activités poursuivies	282 \$	1,99 \$	282 \$	1,90 \$

- i) Déduction faite de l'impôt sur le résultat et des participations ne donnant pas le contrôle, selon le cas.
- ii) Les parts de fiducie détenues par des porteurs de parts autres que la société sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs, sous réserve de certaines restrictions. Ce passif est comptabilisé à la juste valeur à chaque date de présentation de l'information financière selon le cours de marché des parts de fiducie à la clôture de chaque période, par le biais des charges d'intérêts nettes et des autres charges financières.
- iii) La société a comptabilisé une charge d'impôt différé à l'égard des différences temporaires au titre du placement de GWL dans certaines actions de Loblaw qui sont censées s'inverser dans un avenir prévisible compte tenu de la participation de GWL dans l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw.
- iv) En 2021, la Cour suprême a statué en faveur de la société dans l'affaire Glenhuron. En raison des avis de nouvelle cotation reçus en lien avec cette affaire au premier trimestre de 2022, Loblaw a annulé des charges supplémentaires de 35 millions de dollars comptabilisées précédemment, dont une tranche de 2 millions de dollars était inscrite dans les produits d'intérêts et une tranche de 33 millions de dollars était comptabilisée à titre de recouvrement d'impôt sur le résultat. De plus, un montant supplémentaire de 9 millions de dollars avant impôt a été comptabilisé au titre des produits d'intérêts découlant des remboursements d'impôt en trésorerie prévus.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES DU SIÈGE SOCIAL DE GWL³⁾ LIÉS AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES Les flux de trésorerie disponibles du siège social de GWL³⁾ liés aux activités poursuivies sont tirés des dividendes reçus de Loblaw, des distributions reçues de Propriétés de Choix et du produit de la participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw, déduction faite des charges du siège social, des intérêts et de l'impôt sur le résultat payé.

(en millions de dollars)	12 semaines closes les	
	25 mars 2023	26 mars 2022
Dividendes de Loblaw	– \$	– \$
Distributions de Propriétés de Choix	83	83
Entrées nettes liées aux entreprises en exploitation du siège social de GWL ³⁾ provenant des activités poursuivies	83 \$	83 \$
Produit de la participation à l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de Loblaw	188	10
Siège social de GWL, financement et autres coûts ¹⁾	(24)	(58)
Impôt sur le résultat payé	(61)	(94)
Flux de trésorerie disponibles du siège social de GWL ³⁾ liés aux activités poursuivies	186 \$	(59) \$

i) Inclus au poste « Autres et intersectoriel », le siège social de GWL³⁾ comprend toutes les autres activités à l'échelle de la société qui ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation à présenter, notamment les charges d'intérêts nettes, les activités du siège social et les charges administratives. Comprend également les dividendes versés sur les actions privilégiées.

FONDS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION DE PROPRIÉTÉS DE CHOIX Propriétés de Choix est d'avis que les fonds provenant des activités d'exploitation constituent une mesure utile de la performance sur le plan de l'exploitation, car ils peuvent être ajustés en fonction d'éléments inclus dans le bénéfice net qui ne découlent pas des activités d'exploitation ou qui ne donnent pas nécessairement une image exacte de sa performance.

Les fonds provenant des activités d'exploitation sont calculés conformément à la directive sur les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés aux termes des Normes internationales d'information financière publiée par l'Association des biens immobiliers du Canada en janvier 2022.

Le tableau qui suit présente un rapprochement des fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix avec le bénéfice net pour les périodes closes aux dates indiquées.

(en millions de dollars)	12 semaines closes les	
	25 mars 2023	26 mars 2022
Bénéfice net	271 \$	387 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :		
Coûts de transaction et autres charges connexes	–	5
Ajustement de la juste valeur de la rémunération fondée sur des parts	(1)	1
Ajustement de la juste valeur des parts échangeables	(95)	119
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement	(76)	(303)
Ajustement de la juste valeur des immeubles de placement détenus dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(16)	(110)
Ajustement de la juste valeur du placement dans des titres immobiliers	15	–
Intérêts inscrits à l'actif au titre des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	3	–
Distributions sur les parts échangeables	74	73
Charges internes au titre de la location	2	2
Autres	–	1
Fonds provenant des activités d'exploitation	177 \$	175 \$